

À LA DÉCOUVERTE DU LIBAN

LE SYSTÈME ÉDUCATIF LIBANAIS ET SES ENJEUX

PARTIE ÉDUCATION

SOMMAIRE

Introduction Problématique au Liban

P	Δ	B,	TI	F	1
		1			

- I. L'éducation, un droit fondamental
- II. Un ODD pour une éducation de qualité
- III. Les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur l'éducation

PARTIE 2

- I. Les fondements du système éducatif libanais
- II. L'École: miroir du panorama multiconfessionnel
- III. Un système éducatif contrasté

PARTIE 3

- I. Un système éducatif précaire
- II. L'éducation en situation de crise
- III. Quelle École pour demain?

Ressources



1 2

3

6 8

9

9 11

14

18

18 22

25

27





L'éducation est un principe primordial au développement humain. Droit fondamental garanti par des textes et conventions internationaux depuis plus de cent ans, le droit à l'éducation n'est pour autant pas acquis ici et là dans le monde. Non mis en pratique ou encore, menacé, le droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie doit toujours être défendu, revendiqué. Ce droit fondamental est indispensable à l'exercice des libertés individuelles et collective permettant aux sociétés de se construire.

De trop nombreux enfants ne maîtrisent pas les savoirs de base acquis à l'école primaire. Les raisons de cette exclusion éducative peuvent être liées, aux ressources économiques, au genre, au lieu de résidence, à l'origine ethnique, à l'appartenance religieuse, au handicap. Dans de nombreux pays, il n'existe pas d'enseignement public digne de ce nom, livrant un enseignement de qualité dans des conditions décentes pour les enfants. Selon l'UNESCO, dans une étude portant sur 114 pays, dans 35 pays, seulement 50 % des enfants les plus pauvres ont terminé l'école primaire, et dans 35 pays, plus de 50 % des jeunes n'ont pas terminé l'école secondaire.

La crise du Covid-19 secoue le monde et n'épargne pas les systèmes éducatifs qui ont dû s'adapter, se réinventer et dans beaucoup de pays, se maintenir, et assurer un lien avec les familles précarisées.

Dans le cadre de la « Rentrée Solidaire » qui porte cette année sur le Liban, ce dossier est destiné à faire acquérir aux enseignants et éducateurs des clés de compréhension sur les enjeux au Liban afin d'être en capacité de travailler sur les outils pédagogiques développés par Solidarité Laïque.



Problématique au Liban



Le système éducatif libanais est durement impacté à la fois par la crise sanitaire, les explosions dans le port de Beyrouth le 4 août 2020 et une crise économique, sociale et politique qui préexistait à la pandémie de Covid-19.

Pour autant, l'éducation a toujours été considérée comme un pilier au Liban et un moyen de réussite sociale par les familles. Pays détenant l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés du Proche-Orient avec 95,1% d'alphabétisation des personnes de 15 ans et plus. Le système éducatif libanais se caractérise par la liberté éducative qui est au fondement des textes régissant le fonctionnement du système éducatif.

Le Liban s'appuie également sur les conventions internationales garantissant une éducation égale en opportunités pour tous.

Le système éducatif est désormais à bout de souffle et ne peut plus contenir les conséquences des défaillances structurelles. Alors que l'État, exsangue, ne peut plus assurer le fonctionnement des établissements éducatifs, des voix s'élèvent pour que le système soit complètement repensé en accordant une place prépondérante à l'école publique et laïque.

Ainsi, dans un contexte de crise multidimensionnelle, quelles sont les pistes d'action pour reconstruire une École inclusive et de qualité et défendre le droit à l'Éducation pour tou.te.s ?





L'éducation, un droit fondamental

L'éducation est reconnue comme un droit fondamental essentiel au développement humain. Depuis la Déclaration de Genève de 1924 qui octroie pour la première fois un statut particulier à l'enfant en lui reconnaissant une existence, des droits et la responsabilité des adultes d'assurer leur protection, les droits de l'enfants ont été renforcés avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Le texte fondateur, adopté en 1948 par les 58 États membres de l'Assemblée générale des Nations Unies énonce l'obligation de protection auprès des enfants et le devoir pour les États d'assurer le droit à l'éducation pour tout être humain.

L'éducation devant concourir au plein épanouissement des individus et au renforcement des droits humains et des libertés fondamentales.



La reconnaissance des droits aux enfants est consacrée plus tard dans le Pacte international relatifs aux droits civils et politiques (1966) qui prévoit que des mesures spécifiques de protection soient accordées aux mineurs.



Vient ensuite le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui enjoint les Etats signataires à reconnaître à toute personne le droit à l'éducation.

« Ils [Les États signataires] conviennent que l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité et renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Ils conviennent en outre que l'éducation doit mettre toute personne en mesure de jouer un rôle utile dans une société libre, favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux, ethniques ou religieux ».



© Solidarité Laïque

Enfin, la Convention internationale des droits de l'Enfant, adoptée le 20 novembre 1989 par 189 Etats – à ce jour le texte international rassemblant le plus d'États – s'appuie sur les principes sociaux et juridiques énoncés dans les précédents textes relatifs à la protection et au bien-être des enfants.

Si le droit à l'Éducation est intrinsèquement lié aux droits de l'Enfant, tout individu a le droit de bénéficier d'éducation et de formation tout au long de sa vie. C'est d'ailleurs un droit humain fondamental pour exercer ses autres droits humains (égalité, liberté, droits économiques et sociaux, droit à vivre dans un environnement sain et respectueux de la santé, etc.)

Pourquoi l'éducation est-elle un droit humain fondamental?

- Le droit à l'éducation est un **droit humain fondamental** et indispensable en vue de l'exercice des autres droits humains.
- Une éducation de qualité est la voie d'accès au plein **épanouissement** de l'être humain.
- Elle est l'un des outils les plus puissants pour sortir de la pauvreté les enfants et les adultes socialement exclus et **faciliter leur insertion** dans la société. Les données de l'UNESCO montrent que si tous les adultes achevaient leur cycle d'études secondaires, le nombre de personnes touchées par la pauvreté dans le monde pourrait être divisé par deux, sinon plus.
- Elle réduit les inégalités dont sont victimes les filles et les femmes. Selon une étude des Nations Unies, chaque année supplémentaire de scolarité réduit le risque de mortalité infantile de 5 à 10 %.
- L'égalité des chances, l'accès universel à l'éducation, ainsi que des normes de qualité appliquées et contrôlées sont les conditions à remplir pour que ce droit humain devienne une réalité pour tou·te·s.

Qu'implique le droit à l'éducation?

- Un enseignement primaire gratuit, obligatoire et universel pour tous
- Un enseignement secondaire, y compris technique et professionnel, généralisé et rendu accessible à tous par l'instauration progressive de la gratuité
- Un enseignement supérieur rendu accessible à tous, en fonction des capacités de chacun, par l'instauration progressive de la gratuité
- Une éducation de base pour les personnes n'ayant pas achevé leur scolarité
- L'accès à la formation professionnelle
- Un enseignement de qualité égale, garanti par des normes minimales de qualité
- Une formation et des équipements de qualité pour les enseignants
- Un système adéquat de bourses et des conditions matérielles convenables pour le personnel enseignant
- La liberté de choix en matière d'éducation



© iStock - Ahmad Sabra





Un ODD pour une éducation de qualité

En 2000, le programme EPT « Éducation pour Tous » adopté au Forum pour l'Éducation de Dakar avait pour objectif de créer un accès universel à l'éducation de base pour tous les enfants et adultes avant 2015. L'objectif global que s'étaient fixés les 164 Etats engagés n'a cependant pas été atteint.

L'objectif « Éducation 2030 » de l'Agenda 2030 se veut encore plus ambitieux que le programme « Éducation pour Tous ». Composée de 17 objectifs, l'Agenda 2030 est une feuille de route qui a trait à l'amélioration des conditions de vie des populations, à la préservation de la planète, elle est en faveur de la prospérité et de la paix par les partenariats. L'Agenda 2030 aspire à transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant la transition de nos sociétés vers un développement durable.

En septembre 2015, 193 États ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030.



Le quatrième objectif porte sur l'accès à une éducation de qualité.

Il s'agit d' « Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

L'objectif se décompose en 10 cibles qui portent sur le renforcement de l'accès à l'enseignement primaire et secondaire ; le développement de la petite enfance et l'éducation préscolaire universelle ; l'accroissement du nombre d'enseignant.e.s qualifié·e·s ; l'égalité d'accès à un enseignement technique, professionnel et tertiaire ; l'acquisition de compétences nécessaire à l'obtention d'un travail décent ; l'égalité des genres et l'inclusion ; l'alphabétisation universelle des jeunes et des adultes ; l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale ; la mise en place d'environnements d'apprentissage efficaces.

Depuis 2000, on a observé d'importants progrès dans la scolarisation primaire où le taux s'élève à 90 %. Dans l'enseignement secondaire, des avancées conséquentes ont été réalisées ces dix dernières années.

Le taux de scolarisation dans le secondaire s'élève en moyenne à près de 45 % dans les pays à faible revenu et jusqu'à 75 % dans les pays à revenu moyen . L'analphabétisme a chuté de 25 % . Un progrès notoire est celui de la scolarisation des filles qui a augmenté depuis le début des années 2000. Le taux de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire a presque doublé dans les pays à faible revenu au cours des 25 dernières années . Des régions ont fait d'importants progrès telles que l'Asie centrale et méridionale, où le taux de scolarisation des filles et des garçons est parvenu à la parité entre les sexes dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.

Pourtant, ces progrès ne sont pas assez rapides et sont en phase de stagnation. Le taux d'inscription des filles dans l'enseignement primaire n'a augmenté que de dix points ces 25 dernières années, passant de 78 % à 88 %, soit une hausse d'à peine un demi-point par an. À ce rythme, il faudra attendre 2050 pour que toutes les filles aillent à l'école primaire. En raison de la pandémie de Covid-19 qui impacte plus que jamais l'éducation aux quatre coins de la planète, le rythme de progression est en train de diminuer, voire de stopper.



Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'éducation

En 2020, la plupart des gouvernements ont fermé les établissements scolaires et éducatifs afin de limiter la propagation du virus. Au plus fort de la crise sanitaire, en avril 2020, la scolarité de **plus de 1,5 milliard d'élèves dans plus de 190 pays était interrompue**.

Loin de se résorber, les impacts de la crise sur l'éducation risquent de mettre à mal les avancées accomplis ces 25 dernières années, en particulier en matière d'éducation des filles et des femmes. Selon les prévisions de l'ONU, 11 millions de filles pourraient ne pas retourner à l'école. Les filles âgées de 12 à 17 ans risquent davantage d'abandonner l'école dans les pays à revenus faibles et à revenus intermédiaires inférieurs. Dans les pays à revenus intermédiaires et supérieurs, ce sont les garçons qui risquent davantage de ne pas retourner à l'école. Globalement, ce sont 24 millions d'élèves (écoliers du primaire et secondaire, étudiants de l'enseignements supérieur et ceux en formation) qui risquent de ne pas retourner étudier dans leur établissement.

Selon les prévisions de l'ONU, 11 millions de filles pourraient ne pas retourner à l'école.

La situation se détériore encore davantage pour **les enfants et jeunes déjà en situation de marginalisation** avant la pandémie : les filles, les jeunes en situation de handicap, les enfants vivant dans des zones de conflit, dans des camps, et ceux vivant dans des communautés reculées et rurales. Alors que l'objectif Éducation de l'Agenda 2030 prévoit d'ambitieux objectifs, le défi est de taille pour s'atteler aux enjeux de l'éducation.



24 millions d'élèves risquent de ne pas retourner dans leur établissement.



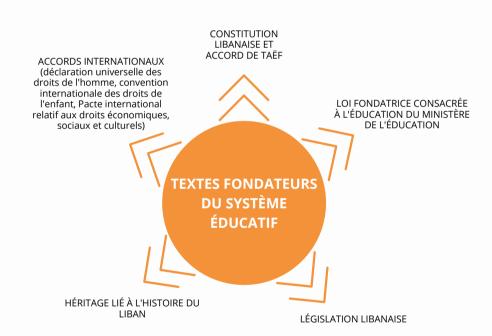
PARTIE 2

Les fondements du système éducatif libanais

Le texte fondateur, de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adopté en 1948 par les 58 Etats membres de l'Assemblée générale des Nations Unies énonce l'obligation de protection auprès des enfants¹ et le devoir pour les Etats d'assurer le droit à l'éducation pour tout être humain².

L'éducation concoure au plein épanouissement des individus et au renforcement des droits humains et des libertés fondamentales.

Au Liban, plusieurs décrets ont modifié la durée de l'enseignement obligatoire et la responsabilité ministérielle de l'enseignement. Les réformes soulignent l'importance de renforcer l'accès l'égalité et d'opportunités pour tou.te.s à l'Ecole. Principes qui avaient été mis en avant dans les accords internationaux ratifiés par le Liban.



Le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur est responsable de tous les niveaux d'enseignement. En outre, les affaires culturelles sont confiées au Ministère de la Culture, et les domaines du sport et de jeunesse, au Ministère de la jeunesse et des sports.

La structure du système éducatif libanais ressemble fortement à la structure de l'enseignement en France. L'enseignement est obligatoire de 6 à 15 ans (en France, de 3 à 18 ans). La durée de l'enseignement obligatoire est de 12 ans (en France, 15 ans).

Structure de l'enseignement au Liban

Âge	Niveau	Cycle	
4-5 ans	Première	Pré-scolaire ou pré-primaire (jardin d'enfants)	
5-6 ans	Deuxième		
6-7 ans	Première	1er sous-cycle primaire	
7-8 ans	Deuxième		
8-9 ans	Troisième		
9-10 ans	Quatrième	2ème sous-cycle primaire	
10-11 ans	Cinquième		
11-12 ans	Sixième		
12-13 ans	Septième	Cycle moyen Cycle secondaire Supérieur	
13-14 ans	Huitième		
14-15 ans	Neuvième		
15-16 ans	Première	es mondia	
16-17 ans	Deuxième	Cycle secondaire	
17-18 ans	Troisième		
> 18 ans	Université ou enseignement professionnel supérieur	Supérieur	

L'enseignement pré-primaire

Le pré-primaire est composé du « 1er jardin » et du « 2e jardin » qui peuvent être précédés d'une classe de maternelle. Cet enseignement de 4h / jour en moyenne sur 5 jours est facultatif.

L'enseignement dit "de base"

L'enseignement fondamental se découpe sur deux cycles, le cycle primaire (organisé en 2 sous-cycles) : de 6 à 12 ans et le cycle moyen : de 13 à 15 ans. L'enseignement de base, obligatoire jusqu'à 15 ans, s'achève par l'obtention du brevet.

L'enseignement secondaire

Cet enseignement propose 3 ans d'études en enseignement général ou technique (après le CAP - 2 ans d'études - l'élève passe le baccalauréat professionnel) pour les élèves de 16 à 18 ans et il se formalise par le passage du baccalauréat. Une fois le bac en poche (académique ou technique), l'élève peut s'inscrire dans une université ou intégrer un institut technique supérieur.

L'enseignement supérieur

Selon l'enseignement, le nom des diplômes et la structure changent. Dans les universités qui suivent le modèle francophone, la structure est similaire au système européen LMD (licence, master, doctorat) basé sur les crédits européens (ECTS - système européen de transfert et d'accumulation de crédits).



L'École: miroir du panorama multiconfessionnel

Article 10

« L'enseignement est libre en tant qu'il n'est pas contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs et qu'il ne touche pas à la dignité des confessions. Il ne sera porté aucune atteinte au droit des communautés d'avoir leurs écoles, sous réserve des prescriptions générales sur l'instruction publique édictées par l'Etat. »

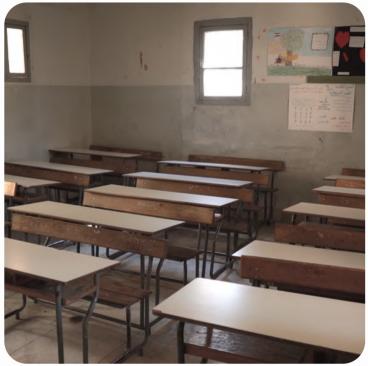
Article 9

« La liberté de conscience est absolue. En rendant hommage au Très-Haut, l'Etat respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public. Il garantit également aux populations, à quel que rite qu'elles appartiennent, le respect de leur statut personnel et de leurs intérêts religieux. »

Au Liban l'éducation est guidée par un principe majeur : **la liberté scolaire**, reconnue dans la première Constitution libanaise de 1943 et renforcée suite à l'accord de Taëf.

La diversité religieuse et scolaire est donc inhérente à l'identité politique même du Liban. En outre, cette réalité ne date pas de la première constitution du pays.

Déjà, sous l'empire Ottoman, les Libanais étaient autorisés à créer leurs propres écoles, principe qui est resté ancré dans les mœurs depuis. Les communautés chrétiennes ont été les premières à élaborer « l'enseignement moderne » en développant des écoles missionnaires catholiques et protestantes au cours du XXe siècle.



© Solidarité Laïque

Aujourd'hui, l'État libanais reconnaît officiellement dix-huit communautés religieuses (les derniers à avoir été reconnus sont les Coptes en 1992), chacune ayant un droit privé spécifique leur permettant de créer leurs propres écoles.

On dénombre trois « systèmes » d'enseignement :

- Les écoles privées confessionnelles ou laïques : financées par les frais de scolarité payées par les familles (dans ce cas, ce sont souvent des écoles dites « internationales » où l'enseignement se fait en français ou en anglais).
- Les écoles privées subventionnées : gérées par les communautés religieuses, elles reçoivent des subventions directes de l'Etat et imposent des frais de scolarité.
- Les écoles publiques et laïques : gérées et financées par l'Etat, elles sont gratuites et ouvertes à tous les enfants.



Cependant, au Liban, le système éducatif libanais est largement dominé par les écoles confessionnelles privées :

- les écoles catholiques,
- les écoles orthodoxes,
- les écoles protestantes,
- les écoles sunnites,
- les écoles chiites,
- les écoles druzes,
- les écoles juives.

Avec 71 % des élèves inscrits en école privée et 29 % des élèves inscrits en école publique, le Liban est un pays où le taux de privatisation de l'enseignement est l'un des plus élevés au monde. Depuis quelques années, en raison de la crise économique, la part des élèves inscrits dans le système public augmente de plus en plus.

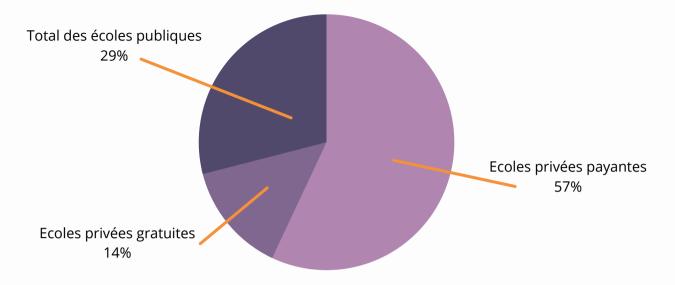
La situation est cependant complexe puisque selon la région et même le quartier de résidence, le paysage éducatif ne suit pas forcément la carte confessionnelle. Une école privée et confessionnelle peut donc tout à fait accueillir des élèves n'appartenant pas à la confession de l'école, ceci en raison de la réputation de l'établissement, de la qualité d'enseignement, etc.

L'écart entre le secteur privé et public s'explique en partie en raison de l'émergence tardive de l'enseignement public suite à l'indépendance qui a eu de grandes difficultés à s'imposer dans le choix des familles.

Le secteur privé est composé d'une part des écoles privées confessionnelles ou laïques dont les frais de scolarité sont entièrement à la charge de la famille.

En école privée, les frais d'inscription en moyenne s'élèvent à 2 513 \$ par an et par élève. Cependant, dans certaines écoles privées, les frais d'inscription peuvent grimper à plusieurs milliers de dollars par an.

Répartition des étudiants libanais par secteur éducatif, 2018



Ce pays multiconfessionnel est **marqué par le communautarisme**. L'École comme lieu et projet de cohésion sociale n'a jamais vu le jour, celle-ci, comme par le passé, reste très hétérogène et divisée selon les confessions.

Pourtant, à la lecture de l'article 9 de la Constitution, il est mentionné que :

« L'État respecte toutes les confessions et en garantit et protège le libre exercice à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à l'ordre public. »

Lors de la signature de l'accord de Taëf, marquant la fin de 15 années de guerre civile, le pays avait exprimé son souhait de faire de l'éducation **un outil de renforcement de la cohésion nationale**.

Le Plan de restructuration du système éducatif énonce par ailleurs en ces termes l'objectif [d'] « affermir l'appartenance et la cohésion nationales parallèlement à l'ouverture spirituelle et culturelle [...] » L'Etat libanais a finalement renoncé, et peu à peu les logiques claniques et politico-religieuses **ont pris le**

pas sur l'unité nationale, au nom de la liberté de conscience.

La conception d'un référentiel pédagogique commun à toutes les écoles, dont un livre d'Histoire aux contenus communs était envisagé. Ce projet a été très controversé, car aucune communauté n'a réussi à se mettre d'accord sur la façon de raconter les 15 années de guerre. Ce qui explique pourquoi les manuels d'Histoire ne traitent pas l'Histoire du Liban après 1975.

Les communautés fonctionnent comme des associations et gèrent le quotidien et les services sociaux des Libanais. Pour beaucoup de Libanais, la religion et **l'appartenance à une communauté priment sur le sentiment d'appartenance nationale**.

Un système éducatif contrasté

La méthode d'enseignement au Liban est globalement traditionnelle : les enseignant.e.s parlent devant la classe sans qu'il y ait de véritables échanges avec les élèves qui écoutent, prennent des notes sans être impliqué.e.s activement dans le processus d'apprentissage. La notation est basée sur la mémorisation et la récitation des contenus appris.

Bien que de nouvelles méthodes d'enseignements plus participatives aient émergé, face aux nombreuses carences dans le niveau de qualification des professeur.e.s et dans la qualité des infrastructures, cette approche pédagogique plus interactive est pratiquée dans certaines écoles privées, dont les frais de scolarité ne sont pas à la portée de la plupart des familles.

L'État investit faiblement dans l'enseignement public. Et ce, depuis bien avant l'effondrement de la monnaie nationale. Entre 2013 et 2015, le gouvernement n'avait dépensé en moyenne que 900 millions de dollars par an, soit 5,5 % des dépenses publiques et 1,8 % du PIB, rapporte la Banque mondiale.



© Solidarité Laïque



Solidarité Laïque

L'éducation étant considérée comme un **levier de réussite sociale**, beaucoup de familles libanaises sont prêtes à investir des sommes importantes dans l'éducation de leurs enfants, tentant de pallier le **désengagement de l'État** dans l'éducation.

Ainsi, dans l'enseignement pré-primaire, 69 % des enfants inscrits le sont dans un établissement privé, 57 % des enfants du primaire sont en école privée et seulement 32 % sont en école publique. Durant les cycles moyen et secondaire, l'écart se réduit, mais l'avantage est encore au secteur privé.

Pendant le cycle moyen (qui correspond globalement au niveau collège en France) 50 % des élèves étudient à l'école privé et 45 % étudient à l'école publique.

Dans l'enseignement secondaire (qui correspond en France au lycée), le privé accueille 51 % des élèves et le public, 47 %.

L'écart se creuse de nouveau lorsque l'on passe à l'enseignement supérieur où les universités privées accueillent 66 % des étudiant.e.s et les universités publiques seulement 33 %.

Les inégalités sont aussi géographiques

En plus de la sélection des enfants selon des critères socio-économiques, la région de résidence des élèves est également un élément déterminant.

- Le territoire se découpe en fonction des communautés religieuses : chaque région du Liban a une dominance confessionnelle que l'école de facto reproduit en fonction de son emplacement.
- La scolarisation et l'accès aux établissements, notamment les universités, sont supérieurs dans les territoires plus urbanisés où se concentrent aussi les populations les plus favorisées.

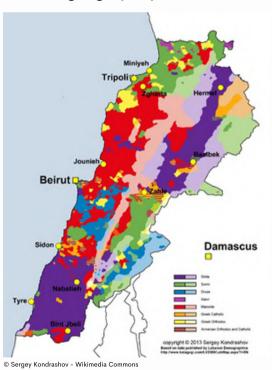
À titre d'exemple et concernant les taux de scolarisation des 15-29 ans :

• Beyrouth: 79,4 % (concentre le plus d'établissements secondaires et supérieurs)

Mont Liban: 76,9 %

o Nord: 61,4 %

Répartition géographique des confessions



Répartition des écoles par Mouhafadha (région)

Région	Ecoles privées (en %)	Ecoles privées subventionnées (en %)	Ecoles publiques (en %)	Ecoles de l'UNRWA (en %)
Beyrouth	53	9	44	3
Périphérie de Beyrouth	64	14	35	1
Mont Liban	43	10	57	1
Liban-Nord	27	11	70	2
Bekka	31	19	69	1
Liban-Sud	29	10	60	10
Nabatiyeh	30	16	70	0

© CERD, 2012

La majorité des écoles est concentrée dans les régions du Mont-Liban, du Nord-Liban, suivies de la Bekka, du Sud-Liban, de Nebatiyeh et de Beyrouth. Dans les régions du Nord, de la Bekka et de Nebatiyeh, entre 60 % et 70 % des écoles sont publiques.

Ces régions sont aussi les plus pauvres du Liban. Tandis que le secteur privé se concentre avantage dans les régions de Beyrouth, de sa périphérie et du Mont-Liban qui sont les territoires les plus favorisés économiquement et en termes d'infrastructures.

Inégalités de genre

Le taux d'alphabétisation est de 95,1% pour les 15 ans et plus.

Si la durée de solarisation moyenne au Liban a longtemps été l'une des plus élevée de la région, depuis 2010, elle a stagné et même diminué. A titre de comparaison, son voisin, la Jordanie a une durée de scolarisation moyenne de 11,4 ans et la moyenne des États arabes est de 12,1 ans.



© Solidarité Laïque

Les filles sont moins nombreuses à redoubler une classe au primaire (4,7 % contre 7 % pour les garçons) et elles réussissent mieux que les garçons, le pourcentage de filles passant au cycle secondaire étant légèrement plus élevé que celui des garçons. Jusqu'à l'âge de 13 ans, l'inscription primaire l'enseignement est globalement importante, autant chez les filles que les garçons (95 % des enfants sont inscrits à l'école).

A partir du cycle moyen, soit à partir de 12-13 ans, les filles sont plus nombreuses à poursuivre leurs études, y compris dans le secondaire.

Pour autant, l'éducation des garçons reste favorisée.

La pandémie de Covid-19 a d'ailleurs mis en lumière de profondes inégalités, les enfants issus des familles les plus pauvres qui sont les plus durement impactées par la crise économique, n'ont d'autre choix que de travailler pour faire vivre leur famille.

Si les foyers libanais mettent en place de stratégies de survie au quotidien, la situation est encore plus terrible pour les familles réfugiées.

Ainsi, selon une enquête du HCR réalisée sur le premier trimestre 2021 dans un camp de réfugiés syriens, 3 % des familles interviewées ont rapporté avoir recours au travail de leurs enfants pour remplir leurs besoins de première nécessité.



Nombre de ces enfants, en particulier les plus jeunes (5-14 ans) sont réduits à travailler dans la rue, dans des environnements à haut risque, ce sont surtout les jeunes garçons qui travaillent, ce qui explique notamment le taux de scolarisation légèrement plus élevé chez les filles que chez les garçons à partir du secondaire. Ils sont surtout employés pour des travaux agricoles, de métallurgie ou de menuiserie. Les conditions de travail y sont déplorables et les salaires excessivement bas.

Autre phénomène inquiétant, la reprise des mariages précoces des jeunes filles. C'est aussi une stratégie de survie pour les familles les plus vulnérables quelle que soit leur communauté. Entre 2005 et 2019, 6 % des femmes entre 20 et 24 ans ont déclaré avoir été mariées avant l'âge de 18 ans.

L'Indice des Opportunités Humaines (IOH) s'avère bas au Liban, ce qui reflète les inégalités d'accès à une éducation de qualité dans le pays.

En plus des enfants déplacés, réfugiés syriens, palestiniens, exclus du système formel de l'éducation libanais, **les enfants en situation de handicap** sont encore plus fortement victimes d'**exclusions multiples**.



© Jardins de la Paix - TWT

PARTIE 3

Un système éducatif précaire

Les conditions de vie **très précaires** de nombreuses familles se répercutent sur l'accès et la qualité de l'éducation de leurs enfants.

Alors qu'un rapport du PNUD pointait déjà en 2009 un taux de pauvreté rampant de 28,5 % de la population, la pauvreté s'est intensifiée depuis. Aujourd'hui, la crise multidimensionnelle - aggravée par les explosions de Beyrouth et l'épidémie de Covid-19 - a fait passer 49 % de la population libanaise en dessous du seuil de pauvreté, et 23 % sous le seuil de l'extrême pauvreté. Le Programme Alimentaire Mondial des Nations unies (PAM) assure désormais une grande partie de l'aide alimentaire internationale dans le pays.

On observe également une très forte disparité dans la répartition des richesses. 2 % des Libanais les plus riches possèdent 58 % des richesses du pays, tandis que les 40 % les plus pauvres se répartissent 20,6 % des richesses nationales du pays.



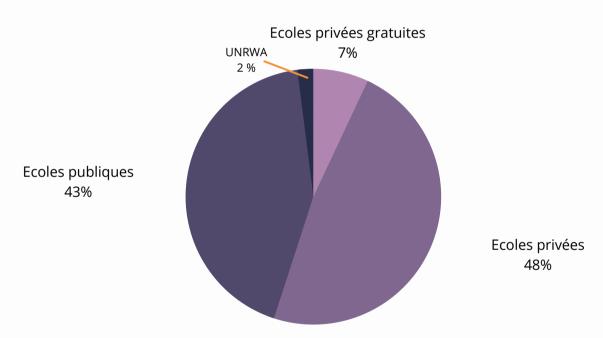
© Solidarité Laïque

Dans l'école publique, **21 %** des élèves atteignent les acquis minimums en mathématiques et en sciences alors qu'ils sont **47 %** dans le privé. Le taux de réussite est sensiblement différent selon qu'il s'agisse d'une école publique ou privée. Le taux de réussite aux examens est de 73 % en école privée et de 61 % en école publique. L'Etat investit peu dans l'enseignement public. Les dépenses publiques allouées à l'éducation représentent 1,6 % du PIB, ce taux est le plus faible des pays arabes.

De plus, il faut souligner qu'une partie de la dotation est aussi allouée aux écoles privées indirectement, à travers les primes de scolarité perçues par les fonctionnaires de l'État et les employés du secteur public qui enseignent dans le privé.

Répartition des enseignants par type d'établissement (2012)

Source : Center for Educational Research and Development.



Néanmoins, en raison de la crise économique qui sévit depuis quelques années au Liban, ce sont toutes les écoles qui pâtissent du manque de moyens. Les familles n'ont plus les ressources économiques pour payer les frais d'inscription des écoles privées et doivent se résoudre à inscrire leurs enfants à l'école publique. D'ordinaire déjà **sous-dotées**, les écoles publiques voient affluer depuis presque dix ans, de plus en plus d'enfants, notamment en provenance du système privé.

La qualité

L'éducation permet à tout individu de **développer son potentiel et se construire**. Enfin, l'éducation fonde l'avenir de la société tout entière. Pour cela, il faut veiller à ce qu'un·e enseignant·e qualifié·e accompagne les enfants et les adultes dans leurs apprentissages. Il est donc important que cet.te enseignant.e soit formé.e, qualifié.e et puisse avoir de bonnes conditions de travail pour transmettre son savoir.

En 2018, dans le monde, 85 % des enseignant.e.s du primaire ont été formé.e.s, ce qui est très insuffisant au regard du caractère décisif des apprentissages à ce niveau.

En investissant peu dans la formation et le recrutement des ressources humaines enseignantes, le Liban a fait un choix qui se reflète dans la qualité de l'éducation et les résultats scolaires.

Après la guerre civile (1975-1990), le pays a connu de réelles difficultés à recruter des enseignant.e.s qualifié.e.s, de nombreux contractuel.le.s ont ainsi été engagé.es pour pallier le manque d'enseignant.e.s dans les écoles. Une vague de contractuel.le.s a été titularisée sans que tou.te.s n'aient eu besoin de passer les concours.

Sur l'année scolaire 2014-2015, deux tiers des écoles employaient davantage d'enseignant.e.s contractuel.le.s que de titulaires.

La formation des enseignant.e.s a lieu dans les écoles normales dont le Centre de recherche et de développement pédagogiques (CRDP) est responsable.



© Solidarité Laïque

Près de 40 % des enseignant.e.s titularisé.e.s en écoles publiques n'ont pas de diplôme universitaire , un chiffre encore plus élevé parmi les contractuel.le.s.

Concernant la question des salaires et des statuts, la grille de classification des enseignants qui détermine le niveau des salaires, est très inégalitaire, ne prenant en compte, ni le niveau de diplôme exigé, ni les missions réelles. Le métier d'enseignant est peu valorisé dans la société libanaise. En raison d'un salaire insuffisant, de nombreux enseignants cumulent les postes dans plusieurs établissements. Les conditions salariales et de travail ne sont pas meilleures dans l'enseignement privé, celui-ci exerçant même une certaine pression, du fait d'un cadre moins formalisé.

Le système public peine à recruter de jeunes enseignants diplômés, ce qui est aussi observable à l'échelle mondiale.

Par ailleurs, les écoles des zones les plus reculées du pays souffrent d'un manque important d'enseignant·e·s, ces derniers ayant la possibilité d'enseigner où ils veulent, et non là où le besoin est criant.

La qualité de l'enseignement n'est pas contrôlée et les contenus enseignés ne sont pas unifiés au niveau national. Ils varient selon le bon vouloir de chaque enseignant et ses compétences, renforçant ainsi les inégalités en matière d'éducation entre les élèves libanais·e·s.

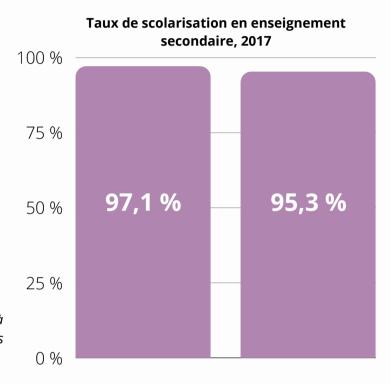
44 % des enseignant.e.s ne sont pas préparés à exercer leur métier, tant sur le plan pédagogique, que scientifique.

Par exemple, les élèves du public sont défavorisé·e·s lors du passage aux examens nationaux, car les matières scientifiques sont enseignées en français et en anglais alors que les enseignant·e·s du secteur public sont moins bien qualifié·e·s ou ont été peu/pas formés aux langues étrangères.

Beaucoup d'écoles - surtout dans le secteur public - n'ont pas les infrastructures et le matériel nécessaires aux apprentissages (laboratoire de sciences, bibliothèques, manuels, équipements scolaires). On dénombre ainsi de très fréquentes pénuries de matériel, partout dans le pays, ce qui impacte négativement les conditions d'apprentissage des élèves. La proportion d'écoles primaires détenant un accès aux ordinateurs à des fins pédagogiques est de 66,5 %, mais au vu de la situation liée à la pandémie, on constate que la continuité pédagogique n'a pas été effectuée lors des confinements au Liban.

Le Liban est le pays avec l'un des taux d'alphabétisation les plus élevés du Proche-Orient avec **95,1 %** pour les personnes de 15 ans et plus.

En 2017, 97,1 % des filles avaient accès à l'enseignement secondaire, et 95,3 % des garçons avaient accès à l'enseignement secondaire.



Le taux pour les filles est légèrement supérieur, car les garçons issus de famille modeste sont davantage poussés à travailler pour subvenir aux besoins de leur famille et ne peuvent pas assurer les frais de scolarité.

Malgré tout, le Liban se classe à la 79è place (est remonté de la 64è place en 2016) au classement de l'Indice de Développement de l'EPT, soit dans la tranche des IDE moyen.

La fermeture des écoles due à la pandémie a ébranlé l'ensemble du système éducatif, public comme privé.

L'éducation en situation de crise

Le système éducatif libanais a auparavant fait l'expérience de situations d'urgence, comme l'arrivée massive de réfugiés, la guerre civile à la suite de laquelle, le système a été remis à plat, ainsi que des conflits épisodiques.

Le Liban est une terre d'accueil, pour des milliers de réfugiés palestiniens depuis le conflit israélo-arabe de 1948 qui a généré la création de l'UNRWA, l'Office de secours des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans les pays du Proche-Orient. Le nombre de Palestiniens vivant au Liban reste incertain aujourd'hui. Ceux reconnus par l'UNRWA vivent dans 12 camps (+200 000 personnes) qui fonctionnent comme des cités à part entière avec des services sociaux de base, dont des écoles, mais dans des conditions difficiles (densité, extrême-pauvreté) et un « enfermement ».

Bien qu'elles soient établies depuis deux ou trois générations, ces familles réfugiées ne bénéficient pas des mêmes droits que les nationaux et n'ont pas toujours accès aux services publics (hôpital, école, etc.)

Aussi, une dizaine de d'autres camps, ceux-là non « officiels » existent, abritant jusqu'à des milliers de réfugiés, sans documents d'identité, en situation irrégulière pour beaucoup et sans statut reconnu par l'UNRWA.

La guerre en Syrie a obligé 9 millions de personnes à fuir leur ville ou leur région, devenues trop dangereuses depuis le début de la guerre. Au total, 5 633 857 de personnes ont fui le pays, depuis le début de la guerre en Syrie.

6,5 millions : nombre d'habitants déplacés à l'intérieur de la Syrie

2,5 millions : nombre de réfugiés à l'extérieur des frontières syriennes, dont 1 million d'enfants.



On compte 1 réfugié syrien pour 5 habitants au Liban, soit la plus grande concentration de réfugiés dans le monde.

Il s'agit du deuxième pays d'accueil, après la Turquie.

Alors que le système éducatif était déjà saturé, de nouveaux enfants sont arrivés. À partir de 2013, l'État libanais, avec le soutien financier des bailleurs internationaux a aménagé le système éducatif pour accueillir les enfants déplacés en introduisant une journée à double rotation : les enfants syriens entamaient une journée d'école après celle des Libanais qui se terminaient en milieu d'après-midi.

Par ailleurs, l'enseignement est souvent dispensé en plus de l'arabe (voir complètement) dans une langue étrangère (français ou anglais) rendant ainsi difficile le suivi des cours par les élèves syriens qui ont appris en arabe dans leur pays.

Pour endiguer cet afflux, l'UNWRA a en outre développé des écoles spécifiquement pour les enfants réfugiés, plus adaptées et organisées en classes réduites. Malgré ces tentatives, une part conséquente des enfants syriens n'a jamais été rescolarisé depuis leur déplacement. Exclus de l'éducation, traumatisés par la guerre civile en Syrie, ces enfants sont en situation de forte vulnérabilité.

La pandémie et ses impacts sur l'éducation ont exacerbé les inégalités socio-économiques et territoriales : les enfants les plus marginalisés, les enfants issus de familles pauvres ont vécu une plus forte exclusion scolaire et sociale.

Pour ces derniers, très peu de continuité éducative a été assurée en raison notamment du manque d'accès à Internet et à un équipement informatique. Ce sont 60 % des élèves qui ne disposent pas d'un ordinateur ou doivent le partager avec au moins trois autres membres de leur famille.

Alors que le Liban navigue en plein naufrage économique, les explosions dans le port de Beyrouth ont pointé l'insalubrité de nombreuses infrastructures. L'Ecole souffre depuis plusieurs années des défaillances techniques, avec la crise du Covid-19, de nombreux enfants n'ont pas pu suivre l'école à distance, faute d'alimentation en électricité ou d'Internet.

Nombreux sont les enfants qui n'ont pas eu classe (même à distance) depuis plus d'un an. Les écoles beyrouthines et des environs sont restées fermées durant de longs mois.



© Solidarité Laïque



Depuis le début de la pandémie, les écoles libanaises ont fermé pendant 43 semaines (12 semaines en France).

1,2 millions d'enfants au Liban ont vu leur éducation perturbée en 2020.



Les professeur.e.s en école publique sont payé.e.s entre 1 et 2 \$/heure. Beaucoup d'enseignant.e.s n'ont pas été payé.e.s depuis septembre 2019.

La prochaine rentrée scolaire est prévue fin septembre 2021 après plus d'un an de fermeture. On constate déjà que le niveau de déscolarisation augmente, un certain nombre d'enfant est contraint de travailler pour survivre.

L'école à distance a notamment été rendue difficile en raison de fréquentes pannes d'électricité durant entre 3 et 20 heures par jour, souvent plusieurs jours consécutifs. Le pays est pourtant électrifié à 99%, mais la vétusté et la mauvaise gestion par l'établissement public, Electricité du Liban (EDL) ont raison de la disponibilité électrique. Les foyers se reportent donc sur des générateurs individuels qui sont plus coûteux. En 2019, 84 % des ménages font appel à un opérateur privé ou on leur propre générateur.

Comme de nombreux pays dans le monde, le système éducatif libanais a été très perturbé par la pandémie. Les écoles sont restées fermées pendant plus de 75 % de l'année scolaire entre janvier 2020 et février 2021, soit 43 semaines de fermeture selon l'UNESCO, l'un des plus élevés au monde. Les élèves ont vécu « une année blanche » en termes d'apprentissage.

Au début de l'année scolaire 2020-2021, 54 000 élèves ont quitté l'enseignement privé pour le public. Ces départs massifs entraînent une très forte baisse du financement des écoles privées qui étaient financées en majorité grâce aux frais de scolarité. De plus, les subventions allouées par l'État sont également en baisse. Bien que le transfert vers l'école publique ne date pas de 2020 et était déjà amorcé depuis quelques années, depuis le début de la crise économique, l'Ecole publique enregistre aujourd'hui une demande exponentielle. Elle essaye tant bien que mal de garantir l'accès au droit à l'éducation pour tous.



© Solidarité Laïque

Quelle École pour demain?

Il faut espérer que la crise actuelle fasse émerger une opportunité pour l'éducation publique et laïque pour questionner son financement par l'État et reconquérir les familles, en dépit de la mauvaise image dont souffre les écoles publiques en comparaison des écoles privées.

L'école publique libanaise était devenue, de fait, l'école « des pauvres », une école qui accueille les populations vulnérables, les enfants réfugiés. Tandis que l'État, constitutionnellement pluri-confessionnel, donnant une large place aux communautés, a laissé se multiplier les écoles privées confessionnelles. Avec la crise multidimensionnelle que traverse le Pays du Cèdre et la paupérisation de la population, l'école publique connaît un regain d'effectifs significatif. La situation pourrait avoir pour effet de prioriser l'école publique et de considérer le rôle fondamental qu'elle peut jouer pour contribuer à la reconstruction du pays.



© Solidarité Laïque

En outre, au-delà de l'absence des frais de scolarité et de sélection sur des critères particuliers, l'Ecole publique défend un certain modèle. En accueillant des enfants de toutes confessions, de toutes nationalités ou origines sociales, économiques, elle concrétise la notion de vivre-ensemble.

Affaiblie, la société civile n'est pas pour autant atrophiée. A l'exemple des manifestations populaires en 2019, la société civile libanaise, s'est fortement mobilisée et organisée pour porter les mouvements populaires et leurs revendications sociales et politiques. Pour la première fois, depuis plus trente ans (depuis la fin de la guerre civile en 1990), des citoyen·ne·s libanais·e·s de toutes les confessions religieuses et générations confondues se sont soulevé·e·s massivement, réclamant une transformation totale des institutions politiques.

Suite à la terrible explosion de Beyrouth, la société civile libanaise s'est rapidement engagée pour venir en aide aux victimes, avec l'aide de la communauté internationale, mais surtout pour poursuivre cette mobilisation citoyenne et populaire constructive pour un avenir meilleur face à l'incurie des dirigeants politiques.

Comme le martèle notre partenaire historique au Liban depuis près de 35 ans, Joseph Tohmé de Tadamoun Wa Tanmia : « La communauté n'est pas simplement religieuse, elle est sociale, politique, c'est un système et un espace d'entraide. »

L'école est en effet un espace d'entraide, de solidarité, de connaissance de l'Autre, ce que défend Solidarité Laïque en développant la « Rentrée Solidaire ». La campagne n'est pas un simple appel au don, elle se fonde sur les principes de l'interculturalité, de la compréhension et de l'ouverture à l'Autre.



© Solidarité Laïque

RESSOURCES



Page 2

- UNESCO, 2018
- Interview de Joseph Tomé

Page 3

- Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.
- Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Pages 4 & 5

• UNESCO, « Ce que vous devez savoir sur le droit à l'éducation ». [En ligne]. Disponible sur : https://fr.unesco.org/news/ce-que-vous-devez-savoir-droit-leducation (Consulté le 16/07/21).

Page 6

• UNESCO. Déclaration d'Incheon [En ligne]. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000245656_fre?posInSet=3&queryId=4a538ea6-6c82-4235-b55c-aa1ceadfa17a Consulté le : 16/07/21

Page 7

- [UNESCO. Forum mondial sur l'éducation 2015. Rapport final. [En ligne]. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000243724_fre?posInSet=3&queryId=aa0ed241-78da-4bc3-bbd4-895ebb0ac3dd (Consulté le 16/07/21).
- UNESDOC, « #Son éducation, notre avenir: fiche d'information sur l'éducation des filles » (2020). [En ligne].
 Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372963_fre (Consulté le 16/07/21)

Page 8

- UNESDOC, « #Son éducation, notre avenir: fiche d'information sur l'éducation des filles » (2020). [En ligne]. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000372963_fre (Consulté le 16/07/21)
- UNESCO. « UNESCO COVID-19 education response: how many students are at risk of not returning to school?» Advocacy paper (2020). [En ligne]. Disponible sur : https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000373992 (Consulté le 16/07/21).

Page 9

- BankMed. Analysis of Lebanon's education sector [En ligne]. Disponible sur: https://www.bankmed.com.lb/BOMedia/subservices/categories/News/20150515170635891.pdf (Consulté le 16/07/2021)
- UNESCO. Données mondiales de l'éducation [En ligne]. Disponible sur : http://www.ibe.unesco.org/fileadmin/user_upload/Publications/WDE/2010/pdf-versions/Lebanon.pdf (Consulté le 09/08/2021).

Page 12

- Données provenant du rapport « Données mondiales de l'éducation », UNESCO (2011)
- CERD. Statistical yearbook 2017–18.



RESSOURCES

Page 16

- Banque Mondiale. 2017.
- Sergey Kondrashov http://www.katagogi.com/LV2009/LebMap.aspx?l=EN, CC BY-SA 3.0, https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=23421707
- Banque Mondiale. LEBANON Education Public Expenditure Review, 2017. [En ligne]. Disponible sur: https://documents1.worldbank.org/curated/en/513651529680033141/pdf/127517-REVISED-Public-Expenditure-Review-Lebanon-2017-publish.pdf (Consulté le 09/08/21).
- UNESCO. 2018.
- PNUD. Human Development Report 2020.
- UNESCO. 2019.
- HCR. Protection Monitoring Findings Lebanon 1st quarter 2021.

Page 17

- United Nations Statistics Division. Global SDG Indicators Database.
- https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/. Le IOH évalue dans quelle mesure les conditions individuelles (caractéristiques humaines intrinsèques, lieu de résidence, genre, niveau d'éducation de la personne en charge du foyer) déterminent l'accès d'un enfant aux besoins de première nécessité comme l'eau, l'éducation, l'électricité

Page 18

- Social Watch. Rapport du PNUD « La pauvreté croissante et la distribution des revenus au Liban ».[En ligne]. Disponible sur : https://www.socialwatch.org/fr/node/11468 (Consulté le 11/08/21).
- Fixé à 1,90 \$ par jour par personne.
- Gadel Anne. « La sécurité alimentaire en question au Liban ». Choiseul. Publié le 11/12/21. Disponible sur : https://www.choiseul-magazine.fr/2020/12/11/la-securite-alimentaire-en-question-au-liban-anne-gadel/
- PNUD. Communiqué de presse. 03/08/2021. [En ligne]. Disponible sur : https://fr.wfp.org/news/one-year-after-beirut-blasts-wfp-assists-more-people-lebanon-ever
- Ziad Majed. « Liban : récit d'une catastrophe annoncée ». (09/10/2020). IREMMO : https://iremmo.org/rencontres/midis/liban-recit-dune-catastrophe-annoncee-en-ligne/
- PNUD. Sur la période 2010-2018.

Page 19

- Banque Mondiale. LEBANON Education Public Expenditure Review
- Bankmed. 2014.

Page 20

• Banque Mondiale. LEBANON - Education Public Expenditure Review

Page 21

- Nations unies. Département des Affaires économiques et sociales : https://countryprofiles.unstatshub.org/lbn#goal-4
- UNESCO. 2018.
- Education Pour Tous

Page 22

HCR. Operational Data Portal: https://data2.unhcr.org/en/situations/syria

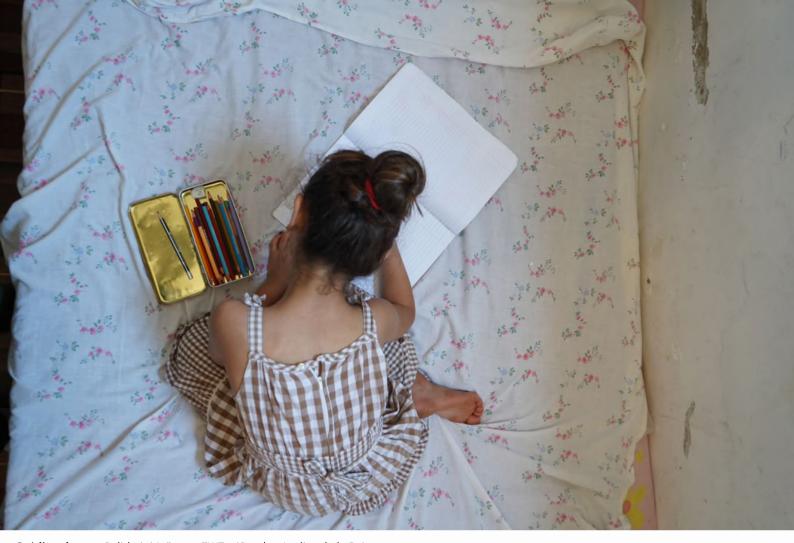
Page 23

 Save The Children: https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Lebanon%20Education%20crisis%20spotlight.pdf)

Page 24

 Lebanese Republic Central Administration of Statistics (CAS); International Labour Organization (ILO); European Union (EU) 2020





Crédits photo: Solidarité Laïque - TWT - iStock - Jardins de la Paix

Conception éditoriale et texte : Camille Joseph, Carole Coupez, Jérémie Morfoisse

Design graphique: AdVitam, Sixtine Pillière





La Rentrée Solidaire : partagez vos initiatives



<u>@solidaritelaique</u>



@solidlaique



www.rentreesolidaire.org











Avec le soutien de :

